

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

Étaient présents :

Mmes AGLAT Fabienne – GREIVELDINGER Agnès – GUILLAUME Danielle – REYTER Corinne – SAVARINO Christelle

MM. BELLI Noël – BORELLI Christian – CHEZEAU Claude – FIZAINE Pierre – FRANCHINA Fabrice – MAZZICHI Jacques – MURGIA Savério – SCROCCARO Oscar – TODESCHINI Mario – WINCKERT Patrick

Excusé et représenté :

M. BERTOLINO Ignace par M. TODESCHINI Mario

M. BIANCHI Jean-Pierre par M. FIZAINE Pierre

Absents :

Mme GOMES DA SILVA Rose

MM. MANTINI Didier

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme REYTER Corinne a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Autorisation appel d'offres pour maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits ont été ouverts au budget pour réfectionner la rue Jules Ferry.

En effet, cette rue a été détériorée aux fils des ans par les nombreux passages de camion se rendant à la décharge. La convention avec la décharge prenant fin en décembre 2012, il serait souhaitable d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour chiffrer le coût de ces travaux.

Les conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de lancer un appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour ces travaux
- disent que les crédits sont ouverts au BP 2011

2) Tarif des concessions au cimetière :

Le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'à présent il existait deux types d'inhumation : l'inhumation en caveau et l'inhumation dans case de columbarium.

Aujourd'hui, de nouveaux monuments funéraires pour la crémation tendent à se développer. Il s'agit des cavurnes. Ce sont de petits caveaux individuels d'un mètre sur un mètre construit en pleine terre dans lequel on peut y placer plusieurs urnes funéraires.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de créer des concessions de terrain pour les cavurnes au sein du cimetière communal
- fixent le prix des concessions de terrain pour les cavurnes à :
 - 50 € pour trente ans
 - 100 € pour cinquante ans
- réévaluent le prix des concessions de terrain pour les caveaux de 2,40 m x 1 m à :
 - 70 € pour trente ans
 - 140 € pour cinquante ans.

3) Création d'un poste de Technicien ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1er de la loi 82-213 du 02 mars 1982 portant droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans l'emploi sont inscrits au budget,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la création du poste suivant à l'effectif communal :

Filière technique :

- 1 emploi de Technicien (temps complet : base 35 heures).

4) Convention pour l'acquisition de défibrillateurs et les formations à l'utilisation du matériel ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre De Gestion de Meurthe et Moselle propose aux mairies de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs et les formations à ces outils.

Cette opération permet d'acquérir des packs de défibrillateurs, d'obtenir des prestations de maintenance sur les défibrillateurs et proposer des formations à l'utilisation du matériel.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG54 pour l'acquisition de défibrillateurs et les formations à l'utilisation de défibrillateurs, PSC1 et SST
- décident d'acquérir 4 défibrillateurs

5) Révision de la liste des membres du CCID ;

Lors de dernières élections municipales, une liste de membres de la Commission Communale des Impôts Directs avait été établie.

Cependant, au fil des années, un membre titulaire de cette commission a démissionné et deux autres membres ont déménagé et ne sont plus inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. De ce fait, il serait convenable de procéder à de nouvelles désignations.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent de revoir la liste des membres du CCID
- décident de remplacer :
 - M. GIORIA Gérard par M. TODESCHNI Mario ;
 - Mme ARRACHARD Marie-France par M. CHEZEAU Claude
 - Mme GOMES DA SILVA Rose par M. MAZZICHI Jacques

6) Reprise des lotissements clos de la ruelle et Au Petit Lotissement dans le domaine public ;

Cette question est retirée de l'ordre du jour car elle a déjà été traitée lors du Conseil Municipal de décembre 2010.

7) Subvention au CCAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS de Mexy souhaite mettre en place un service de transport dans un magasin d'alimentation général à destination des personnes âgées de la commune. Un à deux baby bus serai(en)t mis en place chaque semaine pour la somme de 57 euros par baby bus. De ce fait, le CCAS sollicite une subvention supplémentaire du Conseil Municipal pour financer cette opération.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent d'octroyer une subvention supplémentaire de 3 000 euros au CCAS de MEXY

8) Participation à la mission locale :

Le Maire rappelle que la commune adhère à la Mission Locale du Bassin de Longwy depuis plusieurs années. La participation financière 2011 s'élève à 2 720,40 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2011

Ajout à l'ordre du jour de la question suivante

9) Participation au collectif de défense des bassins miniers lorrains :

Le Maire rappelle que la commune adhère au collectif de défense des bassins miniers lorrains depuis plusieurs années. La participation financière 2011 s'élève à 0,10 € par habitant.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2011

10) Questions diverses :

- Les délais des travaux de la maison de la petite enfance seront vraisemblablement respectés. Il ne reste que quelques finitions. L'ouverture du nouvel espace de cantine garderie aura lieu à la rentrée scolaire des vacances de Pâques, soit le lundi 9 mai 2011.

- Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer en Mairie les articles pour le prochain Mexy info.

- Il est rappelé que lors du vote du budget, une ligne budgétaire avait été ouverte pour le ravalement des façades du centre socio culturel. Un nuancier est mis à disposition des conseillers en Mairie. Monsieur le Maire souhaite avoir des propositions pour le choix des couleurs de ces façades.

- Monsieur le Maire établit le compte rendu de la réunion du conseil régional du vendredi 15 avril 2011 concernant les contrats d'appui au développement du territoire. Le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie située rue Kislowski pourrait s'inscrire dans un des programmes du Conseil Régional. Les documents distribués lors de cette réunion sont en communication à la Mairie.